
Hommage à la Convention offert par la citoyenne Desine, qui dépose le buste de Mutius Scaevola sculpté par son mari, lors de la séance du 23 pluviôse an II (11 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Hommage à la Convention offert par la citoyenne Desine, qui dépose le buste de Mutius Scaevola sculpté par son mari, lors de la séance du 23 pluviôse an II (11 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 571;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35218_t1_0571_0000_4

Fichier pdf généré le 15/05/2023

du tyran, que ces métaux enfin qui jusqu'à présent ont été privés de leur pureté naturelle par la forme qui leur avait été donnée et l'usage auquel ils avaient été employés passent promptement par le creuset épuratoire et soient transformés en monnaie républicaine qui, en rétablissant et vivifiant le commerce affermis de plus en plus les bases fondamentales de notre nouveau gouvernement.

Recevez aussi, Citoyens Législateurs, l'expression sincère des sentiments fraternels que vous ont voués les sans-culottes de Libre-Val. Agréer les témoignages de leur reconnaissance. Sans vous, nous retombions dans l'esclavage. C'est à vos efforts continuels, c'est à votre énergie salutaire que nous devons la conquête parfaite de notre liberté et l'assurance de notre bonheur.

Nous ne vous répéterons pas, Citoyens Représentants, que vous seriez coupables aux yeux de la patrie, si vous abandonnez le poste honorable qu'elle vous a confié, avant qu'elle vous ait dit elle-même : *C'est assez votre grand œuvre est consommé.* Nous vous avons plusieurs fois exprimé notre vœu à cet égard et le citoyen Legendre, de la Nièvre, votre collègue s'est chargé de vous le faire connaître de nouveau. Nous lui devons ici un témoignage particulier de notre attachement, nous nous empressons de le lui donner. Il a visité notre canton, il y a prodigué les actes de justice, d'humanité et de bienfaisance, il y a répandu une morale douce et persuasive, il y a développé des principes purs et montagnards, et, si, nous n'avions été à la hauteur de la Révolution, si les vertus républicaines nous eussent été étrangères, il nous les eût fait chérir tout à coup et nous serions subitement devenus les plus chauds partisans de la Montagne. Mais si nous avons trouvé en lui un digne représentant du peuple, il nous a lui-même trouvés dignes de son estime et de sa bienveillance.

S. et F. Montagnards ».

GAULMIER (présid.), GOSSET, Casimir GRANFOND, RIDON, PINOTOU (vice-présid.), DENIZOT L.G. (secrét.).

41

La citoyenne Deseine, introduite à la barre, offre à la Convention le buste de Mutius Scaevola, sculpté par son mari (1).

La citoyenne DESEINE. Citoyen représentant, Je viens déposer dans le sein de cette auguste assemblée l'image d'un héraut de la liberté, Mutius Scaevola, digne émule de Brutus Scaevola qui poursuivit jusque dans la personne de Porsenna Tarquin, le tyran de Rome.

Daignez agréer l'hommage de ce buste qui vous est présenté par le citoyen Deseine, sculpteur sourd et muet, qui déjà a eu le bonheur de mériter vos suffrages par les bustes des martyrs de notre liberté, Marat et Le Peletier et qui bientôt aussi, va vous présenter le buste du martyr Chalier (2).

Le président répond à cette citoyenne, qui est admise à la séance.

(1) P.V., XXXI, 187. Bⁱⁿ, 24 pluv. (2^e suppl¹).

(2) C 292, pl. 940, p. 25.

La mention honorable de l'offrande et l'insertion au bulletin sont ensuite décrétées (1).

42

Une députation de la société des sans-culottes d'Auffay, district de Dieppe, introduite à la barre, donne les détails de la fête qu'elle a célébrée pour la reprise de Toulon. Une collecte de 185 l. 10 s. a suivi cette cérémonie civique, et est offerte à la patrie : 42 paires de souliers, 15 paires de bas, 9 chemises et 5 mouchoirs de poche ont été envoyés aux soldats de cette commune qui sont aux frontières; enfin trois calices et trois patènes sont apportés par cette députation, qui finit par demander la prompte organisation de l'éducation nationale (2).

L'ORATEUR. Représentants,

La liberté alloit périr dans son berceau, vous l'avez rappelée à la vie en conjurant les vents empestés qui devoient lui donner la mort. Des tyrans étrangers menaçoient de nous asservir; déjà ils avoient souillé dans plusieurs endroits le sol français; vous avez purgé nos armées des scélérats qui les commandoient; les traîtres qui avoient préparé les succès de nos ennemis ont porté leurs têtes sur l'échafaud; alors les hordes d'esclaves ont été dispersées, elles ont fui devant nos soldats vainqueurs.

Un autre fléau menaçoit la chose publique; la mollesse, la négligence empêchoient l'exécution des lois. Des administrateurs, des fonctionnaires publics modérés méditoient en secret la contre-révolution, ils paralysoient l'essor du républicanisme; le patriotisme étoit opprimé et l'aristocrate levoit audacieusement la tête; vous venez de déjouer leurs projets liberticides, la loi sur le gouvernement révolutionnaire en tarissant la source de la malveillance va donner à la république des bases solides et inébranlables.

Grâces vous soient rendues, Représentants, par votre fermeté et votre courage vous vous êtes acquis un droit éternel à l'estime des vrais républicains. Continuez vos glorieux travaux, les trônes des despotes chancellent, encore quelques instants, ils seront écroulés, les tyrans seront anéantis, et vous aurez opéré le bonheur du monde entier.

La fête que vous avez décrété en réjouissance de la reprise de Toulon vient de se célébrer dans cette commune. Habitants des campagnes, nous n'avons rien emprunté que de la simple nature. Une troupe de vieillards, parmi lesquels se mêloient les jeunes citoyennes vêtues en blanc, des mères de famille portant à leur cou et allaitant leurs enfants, une foule d'artisans, d'ouvriers qui portoient les instruments de leur art, les autorités constituées en écharpe, les membres du comité révolutionnaire, le juge de paix et ses assesseurs, les membres de la Société populaire ayant au milieu d'eux l'œil de la surveillance, une foule innombrable de ci-

(1) Mention dans *J. univ.*, n° 1541; *Ann. patr.*, n° 407; *C. Eg.*, n° 543; *J. Sablier*, n° 1133; *M.U.*, XXXVI, 379; *J. Fr.*, n° 506; *J. Mont.*, n° 91; *Débats*, n° 510, p. 327; *J. Paris*, n° 408; *F.S.P.*, n° 224.

(2) P.V., XXXI, 187 et 373.